

Coopération entre les forces navales et militaires de l'empire et condition des flottes des possessions anglaises.

Il y a aussi la naturalisation, bien qu'on laisse entendre que la question de l'uniformité des lois sur la naturalisation est d'un caractère technique et que, par conséquent, elle pourrait être soumise à un comité de la conférence plénière jouant le rôle de la conférence auxiliaire. Néanmoins cet important sujet de la naturalisation exigerait la présence du premier ministre du Canada afin de faire disparaître au plus tôt les anomalies actuelles qui exercent une influence dissolvante dans l'empire.

Le premier ministre parle de l'importance de cette convention douanière avec les Etats-Unis. J'en admet l'importance à son point de vue. La gauche est d'un tout autre sentiment et, dans l'exercice des privilèges attachés aux institutions parlementaires de ce pays, elle a le plein droit d'exprimer ses vues et elle entend s'en prévaloir.

Des ministres de la couronne nous ont dit que le pays est tenu en honneur envers le président et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de ratifier la convention. Je ne veux pas récriminer, mais je me demande quand la population canadienne a promis au premier ministre ou au cabinet d'engager l'honneur du Canada au sujet de ce projet. Je dirai au premier ministre que si le Canada a donné sa parole aux Etats-Unis à ce sujet, il l'a aussi donnée à l'empire relativement aux questions que j'énumérais tantôt.

Selon moi, le premier ministre devrait se demander si nos relations commerciales et autres avec les Etats-Unis d'Amérique ont plus d'importance à ses yeux que nos relations avec l'empire dont nous formons partie. Je lui ai fait une proposition aussi convenable qu'en puisse faire un homme dans la situation que j'occupe, une proposition qui lui aurait permis d'assister à la conférence impériale tout en imposant ce projet de réciprocité à la Chambre, s'il persistait dans sa décision. En ce faisant j'avais deux motifs; je savais que ce projet lui est cher; d'un autre côté, nos relations avec l'empire et la représentation du Canada à la conférence impériale sont aussi chères, et plus chères à la gauche que la convention commerciale ne l'est pour lui. Par conséquent, lui reconnaissant le droit de l'imposer grâce à sa majorité, s'il est en mesure de le faire, j'affirme que, sans porter atteinte à ce droit, s'il considère que c'en est un, ma proposition lui permettrait d'assister à la conférence impériale et de s'acquitter, à titre de premier ministre, de ses devoirs, non seulement envers le pays, mais aussi envers l'empire aussi longtemps qu'il remplira cette fonction.

Dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, j'espère que le premier ministre re-

viendra sur ce qu'il nous a dit en terminant ses observations, et que le Canada sera représenté par son premier ministre, comme il devrait l'être, à la prochaine conférence impériale, ainsi qu'au couronnement.

(La motion d'ajournement n'est pas adoptée.)

OBSERVATIONS SUR LA DISTRIBUTION DE SEMENCES.

M. HERRON: Je désire appeler l'attention du ministre de l'Agriculture, et j'espérais appeler aussi l'attention du ministre de l'Intérieur, mais je regrette de constater qu'il est absent—sur un fait dont j'ai connaissance et qui se rapporte à la distribution de graines de semences aux colons du Nord-Ouest. J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un colon de ma division électorale qui se plaint de la qualité et du prix des semences fournies aux colons du voisinage. J'ai un échantillon du blé qui a été fourni et j'imagine qu'il éveillera surtout l'attention du ministre de l'Agriculture.

J'ai aussi reçu une plainte au sujet du prix. Si je comprends bien, ce grain est distribué par l'entremise du ministère de l'Intérieur et de ses fonctionnaires au Nord-Ouest, et on s'est plaint à moi que le blé, livré à Gleichen, station de la ligne principale du Pacifique-Canadien près de Calgary au prix de \$1.25 le boisseau est de qualité inférieure. D'après ce que je connais du classement et du prix du blé, celui-ci serait probablement considéré comme du blé du nord n° 2, tout au plus, s'il était nettoyé, mais il ne l'est pas. On y trouve beaucoup de graines d'autres herbes. Je ne puis dire si ce sont de mauvaises herbes, mais je le suppose. Il y en a une grande quantité. Depuis deux ou trois ans, du blé de cette qualité se vend dans les gares de l'endroit au prix de 75 ou de 80 cents, au plus, le boisseau. Il me semble que c'est payer trop cher des semences de blé de cette qualité.

Mon correspondant ne me donne pas de renseignements complets au sujet de ces semences. Je ne puis savoir si elles ont été achetées au Manitoba, dans une province de l'Ouest ou dans l'Ontario. Cependant les deux choses que j'ai mentionnées, la qualité et le prix, sont dignes d'attention. Je remettrai volontiers l'échantillon au ministre de l'Agriculture afin de savoir s'il ne croit pas qu'il est préjudiciable au Nord-Ouest de fournir du blé de cette qualité aux cultivateurs de cette partie du pays. Je pense que le ministre de l'Intérieur aurait raison de s'enquérir avec soin du prix exigé, parce qu'il est beaucoup plus élevé que le prix courant, autant que je puis en juger.

L'hon. SYDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture): Vu que ces semences sont distribuées aux colons avec lesquels